



RAPPORT ANNUEL

CM-AM CASH ISR

Fonds commun de placement

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR.

Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais égale à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé, diminué des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de part, sur la durée de placement recommandée. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatiles, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital.

L'indicateur de référence est l'€STR capitalisé. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

● Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion la stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. L'OPCVM adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance proche de celle du marché monétaire dans un contexte de risque de marché comparable à celui donné par son indice de référence, tout en respectant la régularité de l'évolution de la valeur liquidative.

L'univers des émetteurs éligibles est celui des sociétés de l'OCDE émettrices de titres de créances. Au sein de cet univers, les instruments éligibles sont ceux du marché monétaire répondant aux critères de règlement (UE) 2017/1131 relatif aux fonds monétaires (MMF) et de dépôts à terme d'établissements de crédit. Le processus de gestion appliqué à ces instruments se décompose en trois étapes :

1° Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats, pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. La gestion appliquera une approche en sélectivité, développée dans le prospectus, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques ESG. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Cette approche permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2° Analyse financière : ce nouvel univers est analysé au plan financier pour ne conserver que les valeurs dont la qualité est clairement identifiée.

Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.

3° Construction du portefeuille/poche taux : cette partie du processus s'appuie sur la gestion active de la vie moyenne des titres en fonction des anticipations d'évolution des taux des Banques Centrales de la zone euro, la gestion de la courbe des taux monétaires et la gestion des fluctuations de l'€STR au cours du mois ainsi que de la définition de la classification. La répartition entre taux variable et taux fixe évoluera en fonction des anticipations de variation des taux d'intérêt. La gestion du risque « crédit » en complément de la part du portefeuille est géré au jour le jour de façon à essayer d'optimiser le rendement du portefeuille au travers d'une sélection rigoureuse des signatures des émetteurs.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'analyse extra-financière mise en œuvre au moyen du modèle propriétaire conduit à exclure au moins 20% de l'univers d'investissement initial.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille.

A l'issue du processus de sélection, le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille sont de haute qualité de crédit selon un processus interne d'analyse et d'appréciation de la haute qualité par la société de gestion, ou par référence, mais de manière non exclusive, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en évitant toute dépendance mécanique vis à vis de ces notations. Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne.

Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée selon l'analyse de la société de gestion.

L'OPCVM limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (en anglais dénommée WAM – Weighted Average Maturity) est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers (en anglais dénommée WAL – Weighted Average Life) est inférieure ou égale à 12 mois.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de 5% de son actif net et jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

Les instruments émis dans une devise autre que l'Euro font l'objet d'une couverture systématique pour annuler le risque de change.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, au risque de crédit et au risque de change.

Les expositions au risque action et de matières premières, directes ou indirectes, même par le biais de contrats financiers, sont interdites.

COMMENTAIRE DE GESTION

Sur le marché monétaire, le succès du TLTRO III a orienté et maintenu les spreads d'émissions à la baisse. La campagne de mars a été largement souscrite, limitant ainsi les besoins de refinancements par le marché pour le reste de l'exercice. La politique monétaire menée par la BCE a garanti une excellente liquidité des titres sur l'ensemble de l'année. Le second semestre est marqué par des éléments macroéconomiques. Les prévisions de croissance ont été rassurantes malgré les différentes vagues de variants. En revanche, c'est le risque inflationniste qui a inquiété les investisseurs. Cela s'est traduit par hausse progressive des taux de swap jusqu'en fin d'année. La BCE a intégré les inquiétudes des acteurs de marché en admettant progressivement l'idée d'agir face à la remontée généralisée des prix. Dans cet environnement, les spreads sont restés relativement stables tout au long de l'exercice.

En raison de la politique monétaire très accommodante de la BCE, nous avons réalisé une partie importante de nos investissements à des taux négatifs. De plus, dans ce contexte de craintes inflationnistes nous avons maintenu une maturité moyenne faible et une sensibilité crédit basse. Nous avons continué dans nos investissements à privilégier les supports offrant la meilleure liquidité. Sur l'exercice, la performance de la part IC est de -0.55%, -0.50% pour la part ES, -0,55% pour la part ID, -0,56% pour la parts RC et -0,59% pour la part RC2 contre -0.58% pour l'indice de référence (Ester capitalisé).

Article 8

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Un suivi des controverses spécifiques majeures est intégré au sein de notre modèle ; cet outil d'exclusion peut contribuer à éliminer les 20% minimum de l'univers d'investissement initial

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à deux niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles. Sur 2021, le Comité s'est réuni à quatre reprises.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP, sur l'année 2021, notons la mise à jour de la liste « GCEL » par l'ONG Urgewald, socle et référence de notre politique sectorielle laquelle s'est enrichie quantitativement et qualitativement.

La liste compte dorénavant 437 « coal developper » contre 417 dans la précédente. En outre, le nombre de sociétés référencées passe de 2275 à 2954. Enfin, les 4 seuils retenus au sein de la liste GCEL permettant d'identifier les sociétés impliquées dans l'exploitation du charbon, ont été abaissés, rejoignant ainsi ceux fixés initialement par Crédit Mutuel Asset Management, lors de la mise en œuvre de sa politique sectorielle, à savoir :

- Production annuelle de charbon < 10 MT ;
- Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
- Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
- Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Sur cette base et pour l'ensemble de l'année 2021, notons les exclusions des émetteurs suivant à la suite de l'analyse qualitative du Pôle FReD :

- Fortum Oyj ;
- Uniper SE ;
- EVN AG ;
- Berkshire Hathaway.

En outre, le suivi des plans de sortie du Charbon (à horizon 2030) a abouti à l'exclusion de trois émetteurs pour non-respect des engagements pris :

- Duke Energy Corporation ;
- Albioma ;
- Guangdong

Sur l'exercice, aucun émetteur faisant l'objet d'un plan de sortie du charbon n'a encore atteint le terme de son engagement de sortie.

Au dernier Comité RSE de l'année 2021, CM_AM ne comptait plus aucun encours sur des valeurs interdites issues de la liste GCEL et seule une valeur était positionnée en surveillance de son plan de sortie pour un montant de 9,5 M€.

Globalement, les positions sur les valeurs impliquées dans le Charbon ont évolué comme suit sur l'exercice :

Sociétés exclues (décision au 31/12/2021) :

- Air Prod Cheminc :
 - o 11 503 € actions / 0 € taux en décembre 2020
 - o 0 € actions / 0 € taux en décembre 2021
- Berkshire Hathaway :
 - o 0 € actions / 200 000 € taux en décembre 2020
 - o 0 € actions / 0 € taux en décembre 2021
- Guangdong Inv :
 - o 2 442 000 € actions / 0 € taux en décembre 2020
 - o 0 € actions / 0 € taux en décembre 2021

- Albioma :
 - o 139 625 € actions / 0 € taux en décembre 2020
 - o 0 € actions / 0 € taux en décembre 2021
- Total des sociétés exclues :
 - 2 593 128 € actions / 200 000 € taux en décembre 2020
 - 0 € actions / 0 € taux en décembre 2021
- Sociétés sous surveillance :
 - Franco Nevada Corp :
 - o 113 000 € actions / 0 € taux en décembre 2020
 - o 0 € actions / 0 € taux en décembre 2021
- Total des sociétés autorisées :
 - 39 488 542 € actions / 1 848 647 880 € taux en décembre 2020
 - 20 647 550 € actions / 312 427 492 € taux en décembre 2021

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Depuis la mise en œuvre de cette politique sectorielle, sont ainsi exclus, les émetteurs suivants :

- Raytheon Technology ;
- Lockheed Martin ;
- General Dynamics.

En outre, compte tenu de leur implication dans le secteur de l'armement, les valeurs suivantes sont également classées sous surveillances :

- Dassault aviation ;
- Boeing Co.

Sur 2021, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mise sous surveillance.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit mutuel AM sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP : Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

• **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières,

opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2020, le total des rémunérations brutes globales versées aux 246 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 16 743 166 € dont 1 273 000 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 104 367 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible. Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération

permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerai préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

01/04/2021 Frais : Modification des frais et commissions

30/06/2021 Caractéristiques de gestion : Modifié par l'ajout d'un filtre de sélection extra-financier Environnement, Social, Gouvernance (ESG) à la méthode de sélection des actifs

18/02/2022 Caractéristiques juridiques : Le fonds se nomme désormais CM-AM CASH ISR

18/02/2022 Transformation : Le fonds sort de CM-AM SICAV

18/02/2022 Commercialisation étrangère : Le fonds est commercialisé en Autriche

18/02/2022 Commercialisation étrangère : Le fonds est commercialisé aux Pays-Bas

18/02/2022 Commercialisation étrangère : Le fonds est commercialisé en Suisse

18/02/2022 Commercialisation étrangère : Le fonds est commercialisé au Luxembourg

18/02/2022 Commercialisation étrangère : Le fonds est commercialisé au Portugal

18/02/2022 Commercialisation étrangère : Le fonds est commercialisé en Allemagne

30/03/2022 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification de la décimalisation (souscriptions et rachats) des parts RC et RC2

30/03/2022 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification des modalités de souscription et de rachat

30/03/2022 Caractéristiques juridiques : Date de première clôture comptable indiquée à fin mars 2022

BILAN ACTIF

	31/03/2022	
Immobilisations nettes	0,00	
Dépôts et instruments financiers	7 035 504 746,85	
Actions et valeurs assimilées	0,00	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées	1 364 370 114,58	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 364 370 114,58	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances	5 031 814 277,49	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	5 031 814 277,49	
Titres de créances négociables	5 031 814 277,49	
Autres titres de créances	0,00	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'organismes de placement collectif	629 008 685,52	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	629 008 685,52	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	
Autres organismes non européens	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	
Titres empruntés	0,00	
Titres donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Contrats financiers	10 311 669,26	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Autres opérations	10 311 669,26	
Autres instruments financiers	0,00	
Créances	26 283 730,57	
Opérations de change à terme de devises	26 283 730,57	
Autres	0,00	
Comptes financiers	1 489 012 185,42	
Liquidités	1 489 012 185,42	
Total de l'actif	8 550 800 662,84	

BILAN PASSIF

	31/03/2022	
Capitaux propres		
Capital	8 525 962 768,98	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	
Report à nouveau (a)	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-5 781 509,81	
Résultat de l'exercice (a, b)	-153 345,84	
Total des capitaux propres	8 520 027 913,33	
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Contrats financiers	0,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Autres opérations	0,00	
Dettes	30 772 749,51	
Opérations de change à terme de devises	26 604 991,41	
Autres	4 167 758,10	
Comptes financiers	0,00	
Concours bancaires courants	0,00	
Emprunts	0,00	
Total du passif	8 550 800 662,84	

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	31/03/2022	
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
T20002070230 SWTCAL040422VOLKSWAG	5 000 000,00	
T20002086164 SWTCAL161122BFCM 0.5	10 000 000,00	
T20002091996 SWTCAL250522ECP NATW	80 000 000,00	
T20002101602 SWTCAL120922WELLS FA	40 000 000,00	
T20002101605 SWTCAL280922BK OF NO	28 160 000,00	
T21002122723 SWTCAL280922BK OF NO	21 000 000,00	
T21002128967 SWTCAL161122UBS GROU	20 923 000,00	
T21002128968 SWTCAL030522SG B	130 000 000,00	
T21002144929 SWTCIC270722CD NATWE	50 000 000,00	
T21002153968 SWTCIC160722GOLDM.S.	10 700 000,00	
T21002153969 SWTCIC290722CD LLOYD	100 000 000,00	
T21002153970 SWTCAL010422VOLKSWAG	23 000 000,00	
T21002153971 SWTCAL160922CD L.BK	100 000 000,00	
T21002159086 SWTCAL250822CD NATWE	100 000 000,00	
T21002186832 SWTCIC010622BNP PARI	21 000 000,00	
T21002209839 SWACIC020522SG B	150 000 000,00	
T21002209892 SWTCIC060622CO.RABOB	20 500 000,00	
T21002220116 SWTCAL270123CD STDAR	100 000 000,00	
T21002221353 SWACAL141022CD NORDE	150 000 000,00	
T21002241172 SWTCIC161122BFCM 0.5	35 000 000,00	
T21002246358 SWTCIC111122BNP PARI	31 500 000,00	
T21002246359 SWTCIC161122BFCM 0.5	24 000 000,00	
T21002249260 SWTCIC110922BBVA 17/	31 000 000,00	
T21002257577 SWTCAL150623BFCM 0.7	64 100 000,00	
T21002267745 SWTCAL100723CD STD C	120 000 000,00	
T21002269801 SWTCAL170723ABN AMRO	15 000 000,00	
T21002269802 SWTCAL260523SOCIETE	20 500 000,00	
T21002282836 SWTCIC010823VONOVIA	11 000 000,00	
T21002297781 SWTCAL010323CD NATWE	60 000 000,00	
T21002297799 SWTCIC290823TOYOTA M	70 000 000,00	
T21002320067 SWTCIC260923BNPPAR 2	12 153 000,00	
T21002320068 SWTCIC310323CD SOCIE	120 000 000,00	
T21002320069 SWTCIC150323MEDTRONI	20 235 000,00	
T21002320070 SWTCIC070323MEDTRONI	8 000 000,00	
T21002328800 SWTCAL080223CD CREDI	100 000 000,00	
T21002336274 SWTCIC171123MIZUHO I	45 000 000,00	
T21002352211 SWTCAL141223CD NATWE	20 000 000,00	

	31/03/2022	
T22002371901 SWTCAL140723CD CREDI	100 000 000,00	
T22002371902 SWTCAL120124CDNATWES	70 000 000,00	
T22002371903 SWTCAL180124MIZUHO I	45 000 000,00	
T22002394928 SWACAL310124BPCE 0.8	23 000 000,00	
T22002398361 SWTCIC300823DEUTSCHE	10 000 000,00	
T21002122729 SWTCAL280322NATIONAL	0,00	
T21002122735 SWACAL110322CACF B	0,00	
Total Taux	2 215 771 000,00	
Total Swaps de taux	2 215 771 000,00	
Total Engagements de gré à gré	2 215 771 000,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Opérations de couverture	2 215 771 000,00	
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
T21002122726 SWTCAL291122ANZ BANK	21 000 000,00	
T21002144930 SWTCIC210722MIZUHO I	50 000 000,00	
T21002173832 SWTCIC150922CD STAND	200 000 000,00	
T21002173833 SWTCIC291122ANZ BANK	29 000 000,00	
T21002249297 SWTCAL150623BFCM 0.7	0,00	
T21002320065 SWTCAL241123MAGNA IN	0,00	
Total Taux	300 000 000,00	
Total Swaps de taux	300 000 000,00	
Total Engagements de gré à gré	300 000 000,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Autres opérations	300 000 000,00	

COMPTE DE RESULTAT

	31/03/2022	
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	321 299,25	
Produits sur titres de créances	-102 223,30	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Produits sur contrats financiers	333 953,35	
Autres produits financiers	0,00	
TOTAL (I)	553 029,30	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Charges sur contrats financiers	173 507,37	
Charges sur dettes financières	644 967,12	
Autres charges financières	0,00	
TOTAL (II)	818 474,49	
Résultat sur opérations financières (I - II)	-265 445,19	
Autres produits (III)	0,00	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-171 681,38	
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-93 763,81	
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-59 582,03	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-153 345,84	

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ID :

Pour les revenus : distribution du résultat net

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC2 :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0000979825	0,5 % TTC maximum	Actif net
ID	FR0010948190	0,5 % TTC maximum	Actif net
ES	FR0013258886	0,15 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0013353828	0,65 % TTC maximum	Actif net
RC2	FR0013400546	0,7 % TTC maximum	Actif net

• **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
IC	FR0000979825	Néant
ID	FR0010948190	Néant
ES	FR0013258886	Néant
RC	FR0013353828	Néant
RC2	FR0013400546	Néant

• **Commission de surperformance**

Part FR0000979825 IC

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans : voir tableau dans le prospectus

La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter l'année suivante (ANNÉE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter l'année suivante (ANNÉE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est

compensée jusqu'à l'année 18).

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0010948190 ID

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans : voir tableau dans le prospectus

La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter l'année suivante (ANNÉE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter l'année suivante (ANNÉE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013258886 ES

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre

d'exemple, sur une durée de 19 ans : voir tableau dans le prospectus

La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter l'année suivante (ANNÉE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter l'année suivante (ANNÉE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013353828 RC

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans : voir tableau dans le prospectus

La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter l'année suivante (ANNÉE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter l'année suivante (ANNÉE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013400546 RC2

40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre

d'exemple, sur une durée de 19 ans : voir tableau dans le prospectus

La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter l'année suivante (ANNÉE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter l'année suivante (ANNÉE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- l'application d'un modèle interne de valorisation

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle sont valorisés à leur valeur de marché

- Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

Les swaps sont valorisés au prix du marché.

L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 15% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- **Informations complémentaires**

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/03/2022
Actif net en début d'exercice	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	12 152 275 836,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 627 212 181,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 094 374,15
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00
Frais de transaction	-14 379,76
Différences de change	-288 494,32
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	475 826,92
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-25 515 023,61
<i>Différence d'estimation exercice N-1(1)</i>	-25 990 850,53
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	1 979 443,29
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 253 953,84
<i>Différence d'estimation exercice N-1(1)</i>	4 274 510,55
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-93 763,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
Actif net en fin d'exercice	8 520 027 913,33

(1) Différence d'estime présente dans le fonds absorbé avant transformation en FCP

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	846 490 579,38	9,94
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	502 845 936,46	5,90
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	15 033 598,74	0,18
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	1 364 370 114,58	16,01
Titres de créances		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	2 181 212 678,27	25,60
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	347 084 028,49	4,07
T.C.N étrangers hors ECP	2 375 120 188,79	27,88
Euro Commercial Paper	128 397 381,94	1,51
TOTAL Titres de créances	5 031 814 277,49	59,06
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	2 215 771 000,00	26,01
TOTAL Opérations de couverture	2 215 771 000,00	26,01
Autres opérations		
Taux	300 000 000,00	3,52
TOTAL Autres opérations	300 000 000,00	3,52

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	796 583 585,88	9,35	99 804 602,21	1,17	467 981 926,49	5,49	0,00	0,00
Titres de créances	4 616 417 534,12	54,18	348 406 958,99	4,09	66 989 784,38	0,79	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 489 012 185,42	17,48	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	2 215 771 000,00	26,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	300 000 000,00	3,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	212 346 357,71	2,49	634 752 486,87	7,45	517 271 270,00	6,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	2 940 638 689,72	34,51	1 780 571 071,56	20,90	310 604 516,21	3,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 489 012 185,42	17,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	429 500 000,00	5,04	1 160 518 000,00	13,62	625 753 000,00	7,34	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	300 000 000,00	3,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	SEK	SEK	CHF	CHF	USD	USD	Devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	7 303 371,67	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	19 316 490,13	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5,27	0,00	23,09	0,00	13,67	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	19 307 666,00	0,23	7 297 325,41	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/03/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	31/03/2022
Actions			0,00
Obligations			143 384 536,63
	FR0013386539	BFCM 0,75% 150623	59 947 396,84
	XS0819130302	BFCM 3,25%22 EMTN	13 957 637,05
	XS1856833543	BFCM 0,5% 161122	69 479 502,74
TCN			159 156 749,75
	FR0126958430	BFCM NCP29072022	9 462 333,31
	FR0127177188	BFCM NCP29062022	99 813 750,96
	FR0127177345	BFCM NCP29122022	49 880 665,48
OPC			77 428 927,59
	FR0013412822	CM-AM MON.ISR RC3D	77 428 927,59
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			379 970 213,97

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/03/2022	
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	
Résultat	-153 345,84	
Total	-153 345,84	

	31/03/2022	
A1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-14 470,09	
Total	-14 470,09	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

	31/03/2022	
B1 PART CAPI RC2		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-22 158,95	
Total	-22 158,95	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

	31/03/2022	
C1 PART CAPIIC		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-224 676,53	
Total	-224 676,53	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

	31/03/2022	
C3 PART CAPIES		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	108 758,10	
Total	108 758,10	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

	31/03/2022	
D1 PART DIST ID		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-798,37	
Total	-798,37	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	44,628	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2022	
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice		-5 781 509,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		0,00
Total		-5 781 509,81

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2022	
A1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		-153 025,13
Total		-153 025,13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		0
Distribution unitaire		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2022	
B1 PART CAPI RC2		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		-92 492,86
Total		-92 492,86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		0
Distribution unitaire		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2022	
C1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		-4 121 388,04
Total		-4 121 388,04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		0
Distribution unitaire		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2022	
C3 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		-1 399 956,88
Total		-1 399 956,88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		0
Distribution unitaire		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2022	
D1 PART DIST ID		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		-14 646,90
Total		-14 646,90
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		44,628
Distribution unitaire		0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
18/02/2022*	A1 PART CAPI RC	190 582 654,70	3 722,060000	51 203,54	0,00	0,00	0,00	0,00
18/02/2022*	B1 PART CAPI RC2	157 807 207,10	15 980 155,706710	9,87519	0,00	0,00	0,00	0,00
18/02/2022*	C1 PART CAPI IC	6 065 488 682,89	12 024,389	504 432,17	0,00	0,00	0,00	0,00
18/02/2022*	C3 PART CAPI ES	2 041 379 840,65	20 697,234	98 630,56	0,00	0,00	0,00	0,00
18/02/2022*	D1 PART DIST ID	22 290 638,27	46,058	483 968,87	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	A1 PART CAPI RC	225 502 710,22	4 407,075145	51 168,33	0,00	0,00	0,00	-38,00
31/03/2022	B1 PART CAPI RC2	136 295 820,38	13 812 684,222717	9,86743	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	C1 PART CAPI IC	6 073 493 942,36	12 048,215	504 099,06	0,00	0,00	0,00	-360,72
31/03/2022	C3 PART CAPI ES	2 063 151 140,40	20 929,915	98 574,27	0,00	0,00	0,00	-61,69
31/03/2022	D1 PART DIST ID	21 584 299,97	44,628	483 649,27	0,00	0,00	0,00	-346,08

* VL de création FCP

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI RC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 076,845866	259 922 800,59
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-669,770721	-34 279 848,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	4 407,075145	225 642 952,59
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4 407,075145	

	En quantité	En montant
B1 PART CAPI RC2		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	16 650 355,918693	164 424 926,45
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 837 671,695976	-28 010 516,39
Solde net des Souscriptions / Rachats	13 812 684,222717	136 414 410,06
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	13 812 684,222717	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI IC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	19 076,227000	9 621 069 417,47
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-7 028,012000	-3 543 988 929,47
Solde net des Souscriptions / Rachats	12 048,215000	6 077 080 488,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	12 048,215000	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI ES		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	21 135,228000	2 084 568 054,17
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-205,313000	-20 241 002,53
Solde net des Souscriptions / Rachats	20 929,915000	2 064 327 051,64
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	20 929,915000	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST ID		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	46,058000	22 290 638,27
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1,430000	-691 885,40
Solde net des Souscriptions / Rachats	44,628000	21 598 752,87
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	44,628000	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
B1 PART CAPI RC2	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI ES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST ID	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/03/2022
FR0013353828 A1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	17 712,44
Pourcentage de frais de gestion variables	0,05
Commissions de surperformance (frais variables)	10 838,47
Rétrocessions de frais de gestion	108,93

	31/03/2022
FR0013400546 B1 PART CAPI RC2	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	20 589,43
Pourcentage de frais de gestion variables	0,02
Commissions de surperformance (frais variables)	3 013,02
Rétrocessions de frais de gestion	90,14

	31/03/2022
FR0000979825 C1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	289 832,24
Pourcentage de frais de gestion variables	0,05
Commissions de surperformance (frais variables)	295 369,80
Rétrocessions de frais de gestion	3 105,41

	31/03/2022
FR0013258886 C3 PART CAPI ES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	44 107,60
Pourcentage de frais de gestion variables	0,10
Commissions de surperformance (frais variables)	230 170,63
Rétrocessions de frais de gestion	1 163,98

	31/03/2022
FR0010948190 D1 PART DIST ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 165,17
Pourcentage de frais de gestion variables	0,05
Commissions de surperformance (frais variables)	1 215,37
Rétrocessions de frais de gestion	12,51

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
Créances	Changes à terme	26 283 730,57
Total des créances		26 283 730,57
Dettes	Changes à terme	26 604 991,41
Dettes	Frais de gestion	4 167 758,10
Total des dettes		30 772 749,51
Total dettes et créances		-4 489 018,94

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	7 025 193 077,59	82,46
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	1 364 370 114,58	16,01
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	5 031 814 277,49	59,07
TITRES OPC	629 008 685,52	7,38
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-4 167 758,10	-0,05
CONTRATS FINANCIERS	10 311 669,26	0,12
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	10 311 669,26	0,12
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 488 690 924,58	17,47
DISPONIBILITES	1 489 012 185,42	17,47
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	-321 260,84	0,00
ACTIF NET	8 520 027 913,33	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						1 364 370 114,58	16,01
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						1 364 370 114,58	16,01
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						846 490 579,38	9,93
TOTAL CANADA						93 038 766,16	1,09
XS1592881020 BK OF NOVA SCOTIA 0,375% 17-22	06/04/2017	06/04/2022	EUR	435	0,375	43 663 923,49	0,51
XS1799545758 BK OF NOVA SCOTIA 0,25% 18-0922	28/03/2018	28/09/2022	EUR	49 160	0,25	49 374 842,67	0,58
TOTAL SUISSE						940 899,37	0,01
CH0302790123 UBS GROUP 1,75% 15-161122	09/11/2015	16/11/2022	EUR	923	1,75	940 899,37	0,01
TOTAL ALLEMAGNE						71 929 978,69	0,84
DE000A3MP4S3 VONOVIA 0% 21-010923	01/09/2021	01/09/2023	EUR	110		10 947 310,00	0,13
DE000DL19UC0 DEUTSCHE BANK 1,125% 18-300823	30/08/2018	30/08/2023	EUR	10 000	1,125	10 202 350,68	0,12
DE000LB1DVL8 LDBK BADEN-WUERTT 0,5% 17-0622	07/06/2017	07/06/2022	EUR	224	0,50	22 526 526,24	0,26
XS1050917373 VOLKSWAGEN LEASING 2,125% 14-22	04/04/2014	04/04/2022	EUR	5 000	2,125	5 106 985,62	0,06
XS1972547183 VOLKSWAG FIN SVCS 0,625% 19-22	01/04/2019	01/04/2022	EUR	23 000	0,625	23 146 806,15	0,27
TOTAL ESPAGNE						31 275 904,25	0,37
XS1678372472 BBVA 0,75% 17-110922	11/09/2017	11/09/2022	EUR	310	0,75	31 275 904,25	0,37
TOTAL FRANCE						253 052 869,30	2,97
FR0013312493 BPCE 0,875% 18-310124	31/01/2018	31/01/2024	EUR	230	0,875	23 093 480,81	0,27
FR0013386539 BFCM 0,75% 19-150623	15/01/2019	15/06/2023	EUR	591	0,75	59 947 396,84	0,70
XS0819130302 BFCM 3,25% 12-230822 EMTN	23/08/2012	23/08/2022	EUR	135	3,25	13 957 637,05	0,16
XS0895249620 BNP PAR 2,875% 13-260923 EMTN	26/02/2013	26/09/2023	EUR	12 153	2,875	12 828 715,11	0,15
XS1394103789 BNP PARIBAS 0,75% 16-111122	12/04/2016	11/11/2022	EUR	31 500	0,75	31 800 721,43	0,37
XS1418786890 SOCIETE GENERA 0,75% 16-260523	26/05/2016	26/05/2023	EUR	205	0,75	20 826 960,96	0,24
XS1527753187 BNP PARIBAS 0,5% 16-010622	01/12/2016	01/06/2022	EUR	21 000	0,50	21 118 454,36	0,25
XS1856833543 BFCM 0,5% 18-161122	16/07/2018	16/11/2022	EUR	690	0,50	69 479 502,74	0,83
TOTAL ROYAUME UNI						94 835 820,08	1,11
XS1116480697 BARCLAYS 1,5% 14-010422	01/10/2014	01/04/2022	EUR	5 400	1,50	5 481 210,08	0,06
XS2410045624 MIZUHO INTERNATIO 17112023	17/11/2021	17/11/2023	EUR	45 000		44 767 935,00	0,53
XS2433834632 MIZUHO INTL 0% 22-180124	18/01/2022	18/01/2024	EUR	45 000		44 586 675,00	0,52
TOTAL LUXEMBOURG						78 191 735,30	0,92
XS1960678099 MEDTRONIC GLOB 0,375% 19-070323	07/03/2019	07/03/2023	EUR	8 000	0,375	8 035 172,60	0,09

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2201435117 PURPLE PROT ASS 0%21-171122	17/11/2021	17/11/2022	EUR	400		49 906 993,50	0,59
XS2240133459 MEDTRONIC GLOB 0%20-150323	25/09/2020	15/03/2023	EUR	20 235		20 249 569,20	0,24
TOTAL PAYS-BAS						139 407 900,06	1,64
XS0304159576 COOP.RABOBK 4,75%07-060622	06/06/2007	06/06/2022	EUR	52 005	4,75	54 492 441,85	0,64
XS1856791873 ABN AMRO 0,5%18-170723	17/07/2018	17/07/2023	EUR	15 000	0,50	15 131 408,21	0,18
XS2391570178							
EMTN_TOYOTA_MOTOR_FINANCE_29092023	29/09/2021	29/08/2023	EUR	700		69 784 050,00	0,82
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						83 816 706,17	0,98
CH0278875973 WELLS FARGO 0,375%15-020622	02/06/2015	02/06/2022	CHF	1 500	0,375	7 303 371,67	0,09
XS1173845436 GLDM SACHS GRP 1,375%15-0722	26/01/2015	26/07/2022	EUR	10 700	1,375	10 856 567,38	0,13
XS1288903278 WELLS FARGO 1,5%15-120922	10/09/2015	12/09/2022	EUR	40 000	1,50	40 656 767,12	0,47
XS2310399535 AT&T 0%21-010422	03/03/2021	01/04/2022	EUR	25 000		25 000 000,00	0,29
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						502 845 936,46	5,90
TOTAL CANADA						15 160 540,41	0,18
XS2437825388 RBC TORONTO 30012024	31/01/2022	30/01/2024	EUR	15 000		15 160 540,41	0,18
TOTAL ALLEMAGNE						138 668 307,81	1,62
DE000CZ45WX9 COMMERZBANK TV21-241123	24/11/2021	24/11/2023	EUR	140		14 179 884,43	0,17
131022 DE000LB2CVJ2 LANDESBANK BADEN-WU VAR	13/10/2020	13/10/2022	EUR	400		40 190 951,20	0,46
261022 DE000LB2CVX3 LANDESBANK BADEN-WU VAR	26/10/2020	26/10/2022	EUR	350		35 219 631,30	0,41
XS2258429815 VOLKSWAGEN LEASING TV20-161122	16/11/2020	16/11/2022	EUR	390		39 040 740,88	0,46
XS2328430470 VOLKSWAG FIN SVCS TV21-060423	06/04/2021	06/04/2023	EUR	100		10 037 100,00	0,12
TOTAL FRANCE						49 129 852,06	0,58
FR0013400124 BP TV19-060223 EMTN	06/02/2019	06/02/2023	EUR	350		35 044 135,00	0,41
FR0014009EH2 L OREAL TV22-290324	29/03/2022	29/03/2024	EUR	40		4 051 409,56	0,05
XS1584041252 BNP PARIBAS TV17-220922 18127	22/03/2017	22/09/2022	EUR	10 000		10 034 307,50	0,12
TOTAL ROYAUME UNI						90 130 831,98	1,06
XS2176687270 CS AG LDN TV20-180522	18/05/2020	18/05/2022	EUR	4 500		4 506 638,25	0,05
XS2247624617 MIZUHO INTL TV20-211022	21/10/2020	21/10/2022	EUR	25 000		25 097 793,75	0,29
XS2381633150 CS AG LDN TV21-010923	01/09/2021	01/09/2023	EUR	60 000		60 526 399,98	0,72
TOTAL LUXEMBOURG						49 897 608,71	0,59
XS2201435034 PURPLE PROT ASS 0%21-181022	18/10/2021	18/10/2022	EUR	400		49 897 608,71	0,59

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS						119 220 852,48	1,40
XS2242176258 DE VOLKSBANK TV20-071022	07/10/2020	07/10/2022	EUR	83		8 340 256,38	0,10
XS2289104908 TOYOTA MOTOR FI TV21-190123	19/01/2021	19/01/2023	EUR	500		50 318 886,10	0,59
XS2407911705 THER FISHS FINI TV21-181123	18/11/2021	18/11/2023	EUR	60 500		60 561 710,00	0,71
TOTAL SUEDE						35 292 885,81	0,41
XS2446824729 VOLVO TREASURY TV22-220224	22/02/2022	22/02/2024	EUR	350		35 292 885,81	0,41
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						5 345 057,20	0,06
XS2439004339 PROLOGIS TV22-080224	08/02/2022	08/02/2024	EUR	5 320		5 345 057,20	0,06
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						15 033 598,74	0,18
TOTAL PAYS-BAS						15 033 598,74	0,18
XS2289829033 VW INTL FINANCE TV21-210722	21/01/2021	21/07/2022	EUR	150		15 033 598,74	0,18
TOTAL Titres de créances						5 031 814 277,49	59,07
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						5 031 814 277,49	59,07
TOTAL Titres de créances négociables						5 031 814 277,49	59,07
TOTAL BELGIQUE						619 570 826,63	7,27
BE6333769576 CD KBC GROUPE 0622	16/03/2022	16/06/2022	EUR	19 500 000		19 518 405,27	0,23
BE6333920146 CD BELFIUS B 0422	25/03/2022	08/04/2022	EUR	200 000 000		200 017 673,45	2,35
BE6333943379 CD BNP FORTIS 0422	25/03/2022	08/04/2022	EUR	400 000 000		400 034 747,91	4,69
TOTAL CANADA						100 147 787,42	1,18
XS2435782995 CD TORONTO-DOM.23	20/01/2022	21/02/2023	EUR	100 000 000		100 147 787,42	1,18
TOTAL SUISSE						300 124 305,30	3,52
CH0589643862 CD ZURCHER KANTO22	11/10/2021	11/04/2022	EUR	200 000 000		200 020 949,42	2,35
CH0589644282 CD ZUERC.KANTBK 22	05/01/2022	05/07/2022	EUR	100 000 000		100 103 355,88	1,17
TOTAL DANEMARK						19 917 318,30	0,23
FR0126895046 JYSKE NCP01072022	01/07/2021	01/07/2022	EUR	20 000 000	0,07	19 917 318,30	0,23
TOTAL ESPAGNE						79 556 673,90	0,93
XS2354254083 ECP SANTANDER 0622	11/06/2021	10/06/2022	EUR	70 000 000		70 051 440,13	0,82
XS2425861668 ECP SANT CON122022	21/12/2021	20/12/2022	EUR	9 500 000		9 505 233,77	0,11
TOTAL FINLANDE						80 015 549,69	0,94
FR0126815473 NORDEA NCP21042022	21/04/2021	21/04/2022	EUR	80 000 000		80 015 549,69	0,94
TOTAL FRANCE						2 382 969 124,63	27,99
BE6333788766 ECP LVMH FIN BE 22	16/03/2022	16/09/2022	EUR	9 500 000		9 511 720,21	0,11

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0126503459 NORMAN BMT27042022	27/10/2020	27/04/2022	EUR	25 000 000	0,16	24 982 370,56	0,29
FR0126503541 NORMAN BMT25112022	25/11/2020	25/11/2022	EUR	30 000 000	0,18	29 991 770,83	0,35
FR0126654229 SG BMT03052022	12/01/2021	03/05/2022	EUR	130 000 000		130 045 496,27	1,53
FR0126704693 EDR.FR BMT10022023	10/02/2021	10/02/2023	EUR	5 000 000	0,53	5 008 569,44	0,06
FR0126780271 FRANFI NCP13042022	13/04/2021	13/04/2022	EUR	40 000 000		40 004 990,36	0,47
FR0126781030 CAT31 NCP08072022	07/07/2021	08/07/2022	EUR	5 000 000		5 004 773,75	0,06
FR0126794256 ALL.B. NCP19042022	19/04/2021	19/04/2022	EUR	5 000 000	0,05	4 974 692,60	0,06
FR0126816091 ALL.B. NCP27042022	27/04/2021	27/04/2022	EUR	5 000 000	0,05	4 975 158,33	0,06
FR0126816620 SG BMT02052022	27/04/2021	02/05/2022	EUR	150 000 000		150 048 747,84	1,76
FR0126841602 PALATI NCP06052022	07/05/2021	06/05/2022	EUR	50 000 000	0,10	49 777 093,83	0,58
FR0126865627 ALL.B. NCP02062022	02/06/2021	02/06/2022	EUR	10 000 000	0,065	9 955 883,51	0,12
FR0126870627 PALATI NCP21062022	22/06/2021	21/06/2022	EUR	50 000 000	0,10	49 799 967,48	0,58
FR0126894239 PSA BA BMT28122022	28/06/2021	28/12/2022	EUR	5 000 000	0,20	5 006 575,78	0,06
FR0126935537 COFACE NCP19072022	15/07/2021	19/07/2022	EUR	9 400 000		9 407 018,05	0,11
FR0126956970 FINAGA NCP30052022	22/07/2021	30/05/2022	EUR	27 400 000		27 409 035,28	0,32
FR0126958430 BFCM NCP29072022	29/07/2021	29/07/2022	EUR	9 500 000	0,06	9 462 333,31	0,11
FR0127011437 COVIV NCP01042022	29/09/2021	01/04/2022	EUR	35 000 000		35 000 000,00	0,41
FR0127014589 EDR(FR BMT27092023	27/09/2021	27/09/2023	EUR	2 000 000	0,48	2 000 497,77	0,02
FR0127035592 BPIFR NCP27052022	28/09/2021	27/05/2022	EUR	50 000 000		50 031 177,98	0,59
FR0127057067 CL NCP08042022	08/10/2021	08/04/2022	EUR	70 000 000		70 005 061,39	0,82
FR0127063107 LEASIN NCP28102022	28/10/2021	28/10/2022	EUR	20 000 000	0,08	19 942 143,98	0,23
FR0127063966 CEIDF NCP06072022	04/01/2022	06/07/2022	EUR	80 000 000		80 085 219,22	0,94
FR0127098376 ALL.B. NCP26102022	26/10/2021	26/10/2022	EUR	5 000 000	0,055	4 982 534,71	0,06
FR0127099929 AXEREA NCP14042022	26/10/2021	14/04/2022	EUR	10 500 000		10 501 240,06	0,12
FR0127101394 CDC HA NCP24102022	17/12/2021	24/10/2022	EUR	10 000 000		10 013 990,35	0,12
FR0127102400 SEB NCP28112022	29/11/2021	28/11/2022	EUR	4 500 000		4 506 627,00	0,05
FR0127103093 EDF NCP18072022	18/01/2022	18/07/2022	EUR	30 000 000		30 034 723,44	0,35
FR0127112425 ALL.B. NCP28102022	29/10/2021	28/10/2022	EUR	5 000 000	0,055	4 983 055,56	0,06
FR0127113209 CL NCP12052022	12/11/2021	12/05/2022	EUR	100 000 000		100 044 778,38	1,17
FR0127154666 SOPRA NCP13012023	11/01/2022	13/01/2023	EUR	10 000 000		9 988 961,10	0,12
FR0127177188 BFCM NCP29062022	29/12/2021	29/06/2022	EUR	100 000 000		99 813 750,96	1,17

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0127177345 BFCM NCP29122022	29/12/2021	29/12/2022	EUR	50 000 000	0,03	49 880 665,48	0,59
FR0127199992 CACF NCP06072022	06/01/2022	06/07/2022	EUR	29 500 000		29 528 960,43	0,35
FR0127201665 SAGESS NCP 060522	05/01/2022	06/05/2022	EUR	15 000 000		15 006 295,79	0,18
FR0127213371 AXEREA NCP29062022	11/01/2022	29/06/2022	EUR	9 500 000		9 507 372,61	0,11
FR0127216861 PIERRE NCP18072022	13/01/2022	18/07/2022	EUR	3 000 000		3 002 207,34	0,04
FR0127238436 CL NCP25072022	24/01/2022	25/07/2022	EUR	50 000 000		50 059 825,18	0,59
FR0127239152 BOLLOR NCP26042022	21/01/2022	26/04/2022	EUR	5 000 000		5 000 882,83	0,06
FR0127252197 COVIV NCP25042022	21/03/2022	25/04/2022	EUR	14 500 000		14 503 067,40	0,17
FR0127265538 DEXCLF NCP16032023	16/03/2022	16/03/2023	EUR	19 500 000		19 518 969,86	0,23
FR0127266999 L.B.P. NCP08042022	25/03/2022	08/04/2022	EUR	400 000 000		400 036 133,37	4,72
FR0127269217 COFACE NCP09082022	08/02/2022	09/08/2022	EUR	25 000 000		25 020 512,58	0,29
FR0127290569 ALL.B. NCP10032023	11/03/2022	10/03/2023	EUR	10 000 000	0,065	9 969 547,11	0,12
FR0127292615 ORANGE NCP 010422	24/03/2022	01/04/2022	EUR	100 000 000		100 000 000,00	1,17
FR0127295352 ALL.B. NCP21032023	21/03/2022	21/03/2023	EUR	10 000 000	0,11	9 972 813,83	0,12
FR0127296608 PARIS NCP PRE 22	22/03/2022	22/04/2022	EUR	24 400 000		24 407 346,75	0,29
FR0127296806 CL NCP01042022	25/03/2022	01/04/2022	EUR	100 000 000		100 000 000,00	1,17
FR0127318741 CL NCP14042022	31/03/2022	14/04/2022	EUR	300 000 000		300 054 602,35	3,52
XS2401047688 CD SOCIETE GENER23	20/10/2021	31/03/2023	EUR	120 000 000		120 199 962,39	1,41
TOTAL ROYAUME UNI						1 099 793 922,01	12,91
FR0127061440 BARCLA NCP30092022	07/10/2021	30/09/2022	EUR	50 000 000		50 024 116,52	0,59
GB00BHLL8398 CD L.BK CO.MKTS 22	09/02/2021	16/09/2022	EUR	90 000 000		90 158 918,32	1,06
GB00BHLL8950 CD LLOYDS BAN0722	10/02/2021	29/07/2022	EUR	100 000 000		100 112 843,29	1,18
XS2265032008 ECP NATWEST 0522	25/11/2020	25/05/2022	EUR	20 000 000		20 012 497,70	0,23
XS2293122862 CD NATWEST M.0222	27/01/2021	27/07/2022	EUR	50 000 000		50 055 050,54	0,59
XS2307045976 CD NATWEST 082022	25/02/2021	25/08/2022	EUR	100 000 000		100 118 619,54	1,18
XS2317103377 CD STAND CHART0922	10/03/2021	15/09/2022	EUR	15 000 000		15 027 116,85	0,18
XS2337344381 CD STDARD CHAR.23	27/04/2021	27/01/2023	EUR	100 000 000		100 139 230,50	1,18
XS2365099402 CD C.SUISSE 080722	09/07/2021	08/07/2022	EUR	5 000 000		5 004 411,98	0,06
XS2370719481 CD STD CHART.B.23	29/07/2021	10/07/2023	EUR	120 000 000		119 643 107,60	1,40
XS2371868006 CD CS 28072022	29/07/2021	28/07/2022	EUR	500 000		500 498,46	0,01
XS2391349805 CD NATWEST M.0323	24/09/2021	01/03/2023	EUR	60 000 000		60 043 640,99	0,70
XS2407225775 CD CREDIT SUI.0223	08/11/2021	08/02/2023	EUR	100 000 000		99 967 232,68	1,17

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2421352290 CD NATWEST MA.1223	14/12/2021	14/12/2023	EUR	20 000 000		19 828 321,63	0,23
XS2432280266 CDNATWEST 12012024	13/01/2022	12/01/2024	EUR	70 000 000		69 334 073,90	0,81
XS2432540784 CD CREDIT SUI0723	14/01/2022	14/07/2023	EUR	100 000 000		99 798 515,31	1,17
XS2432627045 CD GS STEP COMP.22	12/01/2022	12/12/2022	EUR	100 000 000		100 025 726,20	1,17
TOTAL IRLANDE						145 133 647,04	1,70
FR0126958521 BARCLA NCP30062022	29/07/2021	30/06/2022	EUR	90 000 000		90 081 936,28	1,06
XS2408008709 CD HEWLETT-PACK.22	10/11/2021	09/11/2022	EUR	20 000 000		20 017 172,87	0,23
XS2409166068 CD HEWLETT-PACK.22	15/11/2021	17/10/2022	EUR	15 000 000		15 013 820,00	0,18
XS2415466080 CD H-P INT.BK 0922	24/11/2021	26/09/2022	EUR	20 000 000		20 020 717,89	0,23
TOTAL PAYS-BAS						35 000 343,94	0,41
FR0127250621 GRAND NCP19042022	15/02/2022	19/04/2022	EUR	25 000 000		25 000 276,63	0,29
FR0127290734 GRAND NCP11042022	07/03/2022	11/04/2022	EUR	10 000 000		10 000 067,31	0,12
TOTAL SUEDE						169 584 778,63	1,99
XS2344282418 CD NORDE.BK ABP 22	14/05/2021	14/10/2022	EUR	150 000 000		150 268 288,50	1,76
XS2440101488 ECP VW FIN.SV.0722	31/01/2022	29/07/2022	SEK	200 000 000		19 316 490,13	0,23
TOTAL Titres d'OPC						629 008 685,52	7,38
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						77 428 927,59	0,91
TOTAL FRANCE						77 428 927,59	0,91
FR0013412822 CM-AM MONE ISR (RC)			EUR	47 003,823		77 428 927,59	0,91
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						551 579 757,93	6,47
TOTAL FRANCE						551 579 757,93	6,47
FR0000003964 SG MONETAIRE PLUS I SI.4DEC			EUR	20,4667		479 744,97	0,01
FR0000287716 BNPP MONEY 3M IC SI.REGPT 3DEC			EUR	8 733,514		200 013 505,33	2,35
FR0007038138 AMUNDI EUR.LIQ.RAT.SRI I-C3DEC			EUR	0,07		72 799,87	0,00
FR0007075122 OSTRUM SRI MONEY IC FCP 5DEC			EUR	0,09134		1 125,93	0,00
FR0010089649 SW.L.FDS F MON.M.EUR.I SI.3DEC			EUR	3,697		91 248,32	0,00
FR0010251660 AMUN.EURO LIQUID.SRI IC FCP 3D			EUR	0,084		19 375,47	0,00
FR0010337667 BNP PARIB.CASH INV.I FCP 3DEC			EUR	0,013		726,28	0,00
FR0010885236 OSTRUM SRI MONEY P.IC FCP 4DEC			EUR	0,7916		80 892,67	0,00
FR0013095312 AMUN.EURO LIQUID.SRI I2 FCP 3D			EUR	35 699,828		350 820 339,09	4,11
TOTAL Contrats financiers						10 311 669,26	0,12

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						4 057 715,42	0,05
MARS.EUR Appels marge swaps			EUR	4 057 715,42		4 057 715,42	0,05
TOTAL Autres engagements						6 253 953,84	0,07
TOTAL Swaps						6 253 953,84	0,07
T20002070230 SWTCAL040422VOLKSWAG			EUR	-5 000 000		2 990,25	0,00
T20002086164 SWTCAL161122BFCM 0.5			EUR	-10 000 000		13 391,30	0,00
T20002091996 SWTCAL250522ECP NATW			EUR	-80 000 000		21 537,84	0,00
T20002101602 SWTCAL120922WELLS FA			EUR	-40 000 000		34 874,30	0,00
T20002101605 SWTCAL280922BK OF NO			EUR	-28 160 000		28 235,65	0,00
T21002122723 SWTCAL280922BK OF NO			EUR	-21 000 000		13 963,97	0,00
T21002122726 SWTCAL291122ANZ BANK			EUR	-21 000 000		27 758,07	0,00
T21002128967 SWTCAL161122UBS GROU			EUR	-20 923 000		23 822,24	0,00
T21002128968 SWTCAL030522SG B			EUR	-130 000 000		23 576,90	0,00
T21002144929 SWTCIC270722CD NATWE			EUR	-50 000 000		11 023,42	0,00
T21002144930 SWTCIC210722MIZUHO I			EUR	-50 000 000		10 086,54	0,00
T21002153968 SWTCIC160722GOLDM.S.			EUR	-10 700 000		1 763,97	0,00
T21002153969 SWTCIC290722CD LLOYD			EUR	-100 000 000		19 437,89	0,00
T21002153970 SWTCAL010422VOLKSWAG			EUR	-23 000 000		2 064,12	0,00
T21002153971 SWTCAL160922CD L.BK			EUR	-100 000 000		46 335,77	0,00
T21002159086 SWTCAL250822CD NATWE			EUR	-100 000 000		27 873,07	0,00
T21002173832 SWTCIC150922CD STAND			EUR	-200 000 000		76 842,86	0,00
T21002173833 SWTCIC291122ANZ BANK			EUR	-29 000 000		32 364,28	0,00
T21002186832 SWTCIC010622BNP PARI			EUR	-21 000 000		1 762,74	0,00
T21002209839 SWACIC020522SG B			EUR	-150 000 000		3 600,48	0,00
T21002209892 SWTCIC060622CO.RABOB			EUR	-20 500 000		523,87	0,00
T21002220116 SWTCAL270123CD STDAR			EUR	-100 000 000		213 340,35	0,00
T21002221353 SWACAL141022CD NORDE			EUR	-150 000 000		83 904,87	0,00
T21002241172 SWTCIC161122BFCM 0.5			EUR	-35 000 000		30 670,24	0,00
T21002246358 SWTCIC111122BNP PARI			EUR	-31 500 000		24 140,38	0,00
T21002246359 SWTCIC161122BFCM 0.5			EUR	-24 000 000		19 796,81	0,00
T21002249260 SWTCIC110922BBVA 17/			EUR	-31 000 000		4 825,01	0,00
T21002257577 SWTCAL150623BFCM 0.7			EUR	-64 100 000		420 559,78	0,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
T21002267745 SWTCAL100723CD STD C			EUR	-120 000 000		833 342,99	0,01
T21002269801 SWTCAL170723ABN AMRO			EUR	-15 000 000		108 377,87	0,00
T21002269802 SWTCAL260523SOCIETE			EUR	-20 500 000		123 564,89	0,00
T21002282836 SWTCIC010823VONOVIA			EUR	-11 000 000		85 439,21	0,00
T21002297781 SWTCAL010323CD NATWE			EUR	-60 000 000		158 533,41	0,00
T21002297799 SWTCIC290823TOYOTA M			EUR	-70 000 000		497 448,32	0,01
T21002320067 SWTCIC260923BNPPAR 2			EUR	-12 153 000		90 166,43	0,00
T21002320068 SWTCIC310323CD SOCIE			EUR	-120 000 000		341 395,81	0,00
T21002320069 SWTCIC150323MEDTRONI			EUR	-20 235 000		53 727,63	0,00
T21002320070 SWTCIC070323MEDTRONI			EUR	-8 000 000		19 401,59	0,00
T21002328800 SWTCAL080223CD CREDI			EUR	-100 000 000		168 019,63	0,00
T21002336274 SWTCIC171123MIZUHO I			EUR	-45 000 000		426 010,71	0,01
T21002352211 SWTCAL141223CD NATWE			EUR	-20 000 000		220 106,61	0,00
T22002371901 SWTCAL140723CD CREDI			EUR	-100 000 000		529 608,57	0,01
T22002371902 SWTCAL120124CDNATWES			EUR	-70 000 000		769 647,09	0,01
T22002371903 SWTCAL180124MIZUHO I			EUR	-45 000 000		505 006,38	0,02
T22002394928 SWACAL310124BPCE 0.8			EUR	-23 000 000		80 766,41	0,00
T22002398361 SWTCIC300823DEUTSCHE			EUR	-10 000 000		22 323,32	0,00

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) *Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part A1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) *Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part B1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) *Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEUISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part C3 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEUISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP CM-AM CASH

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 1 mois clos le 31 mars 2022

FCP CM-AM CASH

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 1 mois clos le 31 mars 2022

Aux porteurs de parts du FCP CM-AM CASH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CM-AM CASH relatifs à l'exercice de 1 mois clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 18 février 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 27 juin 2022



Gilles DUNAND-ROUX